

*Session permanente*

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE**  
**DU MARDI 16 AVRIL 2024**

**Président de séance**

**Monsieur Ousmane BOUGOUMA**

*Président de l'Assemblée législative de transition*

**Secrétaires de séance**

**Monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO**

*Premier Secrétaire parlementaire*

**Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**

*Troisième Secrétaire parlementaire*

**Dossiers en examen :**

- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 13 octobre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) pour le financement du Projet de promotion de la finance inclusive pour l'accès des populations à faibles revenus aux services financiers au Burkina Faso (PPFIB), **dossier n°084** ;
- Projet de loi portant autorisation de ratification de la convention de prêt concessionnel signée le 29 septembre 2023, entre le Burkina Faso et la Banque export import de Chine (Eximbank) pour le financement du projet de construction de la centrale solaire de 25MWc avec 5MW/20MWh de stockage à Donsin, province de l'Oubritenga, région du Plateau central, **dossier n°087**.

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le mardi 16 avril 2024, sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de monsieur Kiswensida Evariste ZONGO et de madame Esther BAMOUNI/KANSONO, respectivement Premier et Troisième Secrétaires parlementaires, assurant les fonctions de Secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par :

- madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective, chargée du Budget ;
- et monsieur Yacouba ZABRE GOUBA, Ministre de l'Energie, des mines et des carrières.

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans la salle et le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

**- Il est 09 heures 13 minutes -**

### **Le Président**

Mesdames et messieurs les députés, bonjour. *(Il reprend plus fort la salutation)*

Bonjour !

*(Les députés répondent fort à la salutation de Son Excellence)*

Ah voilà ! C'est beaucoup mieux. Ou bien on n'a pas encore pris le café du matin ?

Bonjour aux membres du gouvernement, soyez les bienvenus.

Bonjour mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires.

*(Il reprend la salutation, également plus fort)*

Bonjour !

*(Les fonctionnaires parlementaires répondent plus fort)*

Je ne sais pas qu'est-ce qu'il y a ce matin mais les gens ne sont pas bien réveillés.

Bonjour, hommes et femmes de médias. *(Ces derniers répondent fort au bonjour de Son Excellence)*

Ah ! C'est beaucoup mieux. ***(Rires)***

La séance est ouverte. ***(Coup du maillet)***

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

**M. K. Evariste ZONGO**

*Premier Secrétaire parlementaire*

Bonjour à tous.

Excellence, avec votre autorisation, nous allons passer à l'appel nominal des députés.

Chers collègues, s'il vous plaît, veuillez répondre « présent » à l'appel de votre nom.

***(Il procède à l'appel nominal des députés)***

Excellence Monsieur le Président, au terme de l'appel nominal des députés, nous avons :

- **19 députés absents excusés ;**
- **04 députés absents non excusés ;**
- **17 procurations ;**
- **47 députés présents ;**
- **64 votants.**

Je vous remercie.

**Le Président**

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

### **Annonces :**

Mesdames et messieurs les députés sont informés que la Conférence des présidents réunie le lundi 15 avril 2024, a établi pour notre session permanente un projet d'ordre du jour modifié. Ce projet d'ordre a été mis à votre disposition par les services de la législation et du contrôle parlementaire. Il est soumis au vote de l'assemblée.

Aux termes de l'article 56 alinéa 5 de notre règlement, je cite : « *Au début de la séance suivant la réunion de la Conférence, le Président soumet le projet d'ordre du jour à l'Assemblée législative de transition qui se prononce sur l'ensemble dudit projet. Aucun amendement n'est recevable. En cas de vote, seuls peuvent intervenir, le gouvernement et, pour une explication de vote de cinq minutes au maximum, les Présidents des commissions ou leurs représentants ayant assisté à la Conférence ainsi qu'un orateur par groupe constitué.* » Fin de citation.

Je donne la parole tout d'abord au gouvernement pour d'éventuels observations.

Est-ce qu'il y a des observations ?

***(Le gouvernement répond par la négative)***

Je remercie le gouvernement.

Les présidents des commissions générales souhaitent-ils intervenir pour donner des explications de vote ? ***(Pas de prise de parole)***

Je vous remercie.

J'invite enfin, les groupes constitués qui le souhaitent à prendre la parole pour une explication de vote de cinq minutes maximums. ***(Pas de prise de parole)***

Je vous remercie.

L'ordre du jour modifié de la session permanente est adopté. Il en est ainsi décidé. ***(Coup du maillet)***

Par ailleurs, mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 29 mars 2024.

En application des dispositions de l'article 58 alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site web de l'Assemblée législative de transition.

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été également mis à leur disposition auprès des présidents des groupes constitués, le procès-verbal de la séance plénière du vendredi 15 mars 2024.

A ce jour, aucun amendement n'est parvenu à la présidence de l'Assemblée législative de transition. En application des dispositions de l'article 59 alinéa 3 de notre règlement, ce projet verbal est considéré comme adopté.

Mesdames et messieurs les députés, la Commission des finances et du budget a décidé de suspendre le processus d'examen des lois suivants :

- le projet de loi portant ratification de l'accord de crédit signé le 20 octobre 2023 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du projet de mobilité et de développement urbain des villes secondaires, des PMUDVS, dossier n°079 ;
- le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 13 octobre 2023 entre le Burkina Faso et le Banque Ouest africaine de développement pour le financement du projet d'approvisionnement en eau potable dans les localités fragiles (PAEPLF), dossier n°85.

La Conférence des présidents a reprogrammé ces dossiers conformément à l'ordre du jour adopté plus haut.

Par conséquent, mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen de deux projets de loi.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez annoncer les intitulés de ces projets de loi.

Ah ! c'est madame la Secrétaire parlementaire !

**Mme Esther BAMOUNI/KANSONO**

*Troisième Secrétaire parlementaire*

Oui. *(Rires)*

## **Le Président**

D'accord, autant pour moi.

## **Mme Esther BAMOUNI/KANSONO**

*Troisième Secrétaire parlementaire*

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais annoncer les deux projets de loi, objets des dossiers n°084 et n°087. Il s'agit du :

- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 13 octobre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) pour le financement du Projet de promotion de la finance inclusive pour l'accès des populations à faibles revenus aux services financiers au Burkina Faso (PPFIB), dossier n°084 ;
- Projet de loi portant autorisation de ratification de la convention de prêt concessionnel signée le 29 septembre 2023, entre le Burkina Faso et la Banque export import de Chine (Eximbank) pour le financement du projet de construction de la centrale solaire de 25MWc avec 5MW/20MWh de stockage à Donsin, province de l'Oubritenga, région du Plateau central, dossier n°087.

Merci Excellence Monsieur le Président.

## **Le Président**

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

La Commission des finances et du budget (COMFIB) est affectataire des deux dossiers pour le fond. La commission des affaires étrangères, de la défense et la sécurité (CAEDS) et la Commission du genre de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) sont saisies pour avis du dossier n°084.

La CAEDS et la Commission du développement durable (CDD) sont saisies pour avis du dossier n°087.

Mesdames et messieurs les députés, pour l'organisation des débats, je propose que nous ayons un débat général unique pour l'ensemble des deux projets de loi. Est-ce que cela vous convient ?

Je vous remercie pour cet accord.

Si vous en convenez, à l'appel de chaque dossier, la Commission des finances et du budget fera lecture de son rapport suivie de la lecture du rapport pour avis de chaque dossier concerné.

A l'issue de la présentation de l'ensemble des rapports des deux dossiers le débat général unique sera ouvert. Ainsi au fur-et-à mesure de la présentation des différents rapports, chaque député est prié de noter ses éventuelles questions.

A l'issue du débat général, l'examen article par article se fera pour chaque projet de loi. Si vous en convenez, nous partons pour l'option de ce débat général unique et je vous remercie pour votre approbation.

A l'endroit des membres du gouvernement, mesdames et messieurs, en ce qui vient d'être adopté par les députés comme méthode de travail pour notre séance plénière, chaque ministre porteur de dossier est invité à la phase de débat général unique, à noter les questions des députés relatives à son dossier.

Je passe en discussion, le dossier n°084.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

*(Le gouvernement répond par la négative)*

Je remercie le gouvernement.

Avant de passer la parole à la Commission des finances et du budget, je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de transition et au regard du nombre d'articles touché par les amendements de la Commission, ceux-ci ont été directement intégrés dans les deux projets de loi.

Par conséquent, la discussion article par article des dossiers n°084 et n°087 porteront sur les textes issus de la COMFIB.

Je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter le rapport de la commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je vais demander au rapporteur du dossier, l'honorable Daaga NASSOURI, de présenter la synthèse des travaux de la COMFIB à la plénière.

**M. Daaga NASSOURI**

*Représentant le rapporteur sur le dossier n°084*

Merci bien monsieur le Président de la Commission.

Bonjour Excellence Monsieur le Président.

Bienvenue aux membres du gouvernement.

Bonjour chers collègues.

Bonjour aux administrateurs et aux personnels parlementaires.

Bienvenue aux hommes et femmes des médias.

Je voudrais vous présenter le rapport de la COMFIB saisie au fond pour le dossier à l'ordre du jour au nom du rapporteur qui est Mahamadi OUEDRAOGO.

Ce dossier est relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 13 octobre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) pour le financement du Projet de promotion de la finance inclusive pour l'accès des populations à faibles revenus aux services financiers au Burkina Faso (PPFIB).

*(Il donne lecture intégrale dudit rapport)*

**Ouagadougou, le 05 avril 2024.**

Le Président : Moussa NOMBO

Le rapporteur : Mahamadi OUEDRAOGO

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

**Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA**

*Présidente de la CGSASH*

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter le député DJIGEMDE W. Patrice Laurent, à bien vouloir livrer la substance du rapport d'avis de la CGSASH à la plénière.

Je vous remercie.

**M. W. Patrice Laurent DJIGUEMDE**

*Représentant du rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°084*

Merci madame la Présidente de la Commission.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, avec votre autorisation, je vais aller directement à l'avis de la Commission.

**Appréciation et avis de la Commission.**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Au terme de ces échanges, la Commission estime que la ratification de l'accord de prêt permettra :

- d'octroyer des crédits à moindre coûts aux populations défavorisées, en particulier les femmes des zones rurales et les personnes déplacées internes ainsi qu'aux groupements d'agriculteurs et petits commerçants des zones urbaines et périurbaines ;
- de faciliter l'octroi de financement pour le développement d'activités génératrices de revenus des populations cibles ;
- de renforcer la protection sociale et la résilience des ménages vulnérables et les inclure dans le circuit économique ;
- de développer des services financiers de proximité, adaptés, inclusifs et accessibles pour soutenir l'économie locale ;
- de former les acteurs du Système financier décentralisé (SFD) sur les produits financiers innovants et également en éducation financière.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, la Commission recommande au gouvernement, plus de vigilance dans l'identification des personnes à revenus faibles au sein des populations cibles, afin que le crédit octroyé développe réellement leurs activités génératrices de revenus et améliore leurs conditions de vie.

**Ouagadougou, le 12 avril 2024.**

La Présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA,

Pour le rapporteur : Y. Aimé SOME.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, je donne la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

### **M. Daniel ZOUGRANA**

*Président de la CAEDS*

Merci Excellence.

J'invite pour ce faire, l'honorable COMPAORE Sabine à livrer le rapport de la Commission à la plénière.

### **Mme Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE**

*Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°084*

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Chers membres du gouvernement ;

Chers collègues députés ;

Hommes et femmes de médias ;

Chers fonctionnaires parlementaires ;

Bonjour.

J'ai l'honneur de présenter le rapport d'avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) sur le dossier n°084 relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord

de prêt signé le 13 octobre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) pour le financement du Projet de promotion de la finance inclusive pour l'accès des populations à faibles revenus aux services financiers au Burkina Faso (PPFIB).

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais directement à l'appréciation et l'avis de la Commission.

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu fait par la députée rapporteur, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) estime que la ratification de l'accord de prêt contribuera à l'atteinte d'une inclusion financière des populations à faibles revenus à travers :

- l'amélioration de leurs conditions socio-économiques ;
- l'amélioration de leurs accès et utilisation des services financiers ;
- le renforcement de la protection sociale et la résilience des ménages vulnérables et leur inclusion dans le circuit économique.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, la CAEDS recommande au gouvernement de :

- mettre en œuvre des mécanismes pour la prise en compte effective des zones à forts défis sécuritaires ;
- veiller à l'application effective du taux d'intérêt convenu avec les institutions financières sélectionnées ;
- veiller au respect du critère de personnes à faible revenu ;
- veiller à l'utilisation efficiente des ressources.

**Fait à Ouagadougou, le 12 avril 2024.**

Le Président : Daniel ZOUNGRANA

Le rapporteur : Mme OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci madame le rapporteur.

J'appelle enfin en discussion le dossier n°087. Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

***(Le gouvernement répond par la négative)***

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au Président de la Commission des finances et du budget pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite le rapporteur du dossier, l'honorable DIALLO Daouda, à présenter à la plénière, la synthèse des travaux de la Commission.

**M. Daouda DIALLO**

*Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°087*

Merci monsieur le Président de la Commission.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Madame et monsieur les ministres,

Chers tous.

Je m'en vais vous présenter le rapport de la COMFIB sur le dossier n°087, relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de la convention de prêt concessionnel signée le 29 septembre 2023, entre le Burkina Faso et la Banque export import de Chine (Eximbank) pour le financement du projet de construction de la centrale solaire de 25MWc avec 5MW/20MWh de stockage à Donsin, province de l'Oubritenga, région du Plateau central.

*(Il donne lecture intégrale dudit rapport)*

**Ouagadougou, le 05 avril 2024.**

Le Président : Moussa NOMBO

Le rapporteur : Daouda DIALLO

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Je donne la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

### **M. Daniel ZOUNGRANA**

*Président de la CAEDS sur le dossier n°087*

Excellence, j'invite l'honorable OUEDRAOGO/COMPOAORE Sabine à livrer à la plénière le rapport de la Commission.

### **Mme OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine**

*Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°087*

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Chers membres du gouvernement,

Hommes et femmes de médias,

Chers fonctionnaires parlementaires.

J'ai l'honneur de présenter le rapport d'avis de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) sur le dossier n°087, relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de la convention de prêt concessionnel signée le 29 septembre 2023, entre le Burkina Faso et la Banque export-import de Chine (Eximbank) pour le financement du projet de construction de la centrale solaire de 25MWc avec 5MW/20MWh de stockage à Donsin, dans la province de l'Oubritenga, région du Plateau central.

Excellence Monsieur le Président, avec votre permission, je voulais aller directement à l'appréciation de la Commission.

### **Appréciation et avis de la Commission.**

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu fait par la députée rapporteur, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) estime que la ratification de la Convention de prêt permettra au Burkina Faso :

- d'augmenter sa production énergétique au niveau national ;
- de sécuriser son approvisionnement énergétique ;
- de promouvoir son indépendance énergétique.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, la CAEDS recommande au gouvernement d'installer ces centrales solaires dans toutes les provinces afin d'accroître leur autonomie énergétique.

Fait à Ouagadougou, le 12 avril 2024.

Le Président de la Commission : Daniel ZOUNGRANA,  
LA rapporteur : Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci madame le rapporteur.

Enfin, je passe la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

### **Mme Mariam SIDIBE**

*Première Secrétaire de la CDD*

Merci Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition pour m'avoir donné la parole.

A présent et avec votre autorisation, j'invite l'honorable Aboubacar KABRE à lire l'avis et l'appréciation de la Commission.

### **M. Aboubacar KABRE**

*Rapporteur de la CDD sur le dossier n°087*

Merci madame la première Secrétaire.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Chers membres du gouvernement ;

Honorables députés ;

Mesdames et messieurs, bonjour.

Excellence, avec votre permission.

### **Appréciation et avis de la Commission.**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges, la Commission du développement durable estime que la ratification de la convention de prêt concessionnel permettra de :

- augmenter la production nationale d'électricité ainsi que le taux d'accès à l'énergie ;
- baisser les coûts de production énergétiques de la SONABEL ;
- renforcer les capacités des acteurs du secteur de l'énergie.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

**Ouagadougou, le 12 avril 2024.**

Le Président : Moussa KONE

Le rapporteur : Aboubacar KABRE.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Mesdames et messieurs les députés, à présent le débat général unique est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je vous invite chers collègues à inscrire le numéro du dossier sur lequel porte votre intervention. Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61 alinéa 4 de notre règlement je cite : « *les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats* ».

Ces dispositions s'appliquent aux députés membres de la commission des finances et du budget qui en rappelle est affectataire des deux dossiers pour le fond.

A l'endroit des membres du gouvernement, avant d'ouvrir la liste des intervenants, mesdames et messieurs les ministres, chaque porteur de dossier est invité à présent, à noter les questions des députés relatives à son dossier.

La liste est ouverte.

***(Inscription des députés sur la liste d'intervention)***

**Le Président**

Honorable TINDANO Yentema Arnaud a la parole.

**M. Yentema Arnaud TINDANO (GP/PP)**

Merci Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition pour la parole.

Mes félicitations et mes remerciements à la Commission des finances et du budget pour le travail abattu ainsi que les différentes commissions saisies pour avis.

Je voudrais intervenir sur le dossier n°084 sur la partie qui concerne un peu le financement des bénéficiaires pour l'exécution du présent projet de loi. Nous avons suivi avec beaucoup d'attention, les échanges sur la mise en œuvre du projet. J'avoue que les réponses apportées à la question n°02 et celle n°12, me laissent toujours un peu perplexe quant à la mise en œuvre réelle du projet sur le terrain.

Au niveau des réponses apportées par le gouvernement, on a eu à entendre que les dysfonctionnements ont toujours existé pour ces questions de financement des projets au profit des bénéficiaires.

Nous avons également eu à entendre que pour le financement de ce projet, il ne s'agit pas de financer individuellement les bénéficiaires mais de financer celles organisées en coopérative ou en association. Les populations cibles visées dans ce projet étant un peu dépayés notamment les PDI, au vu de l'organisation attendue par le gouvernement, une inquiétude se pose à mon niveau quant à la mise en œuvre efficace et efficiente de ce modèle de financement au niveau du projet.

Il y a également la question d'échelle. Le fait que le gouvernement rétrocède les fonds aux micros finances afin de financer directement les bénéficiaires et n'ayant pas également la latitude de pouvoir contrôler à priori, la liste des bénéficiaires sur ces questions. On reviendra certainement sur un certain nombre d'état de fait, notamment la non atteinte de l'objectif en ne pouvant pas touché réellement les bénéficiaires visées.

Je crois que sur la question, on a parlé également des taux d'intérêt pour ma part en tout cas un peu élevés, au vu du fait que les fonds sont rétrocédés aux micros finances. Sur la question, c'est comme on l'a dit en commission, comment est-ce que le gouvernement compte avoir un œil sur les listes des bénéficiaires réels qui seront financés et comment suivre également le projet de sorte à ce qu'il n'y ait pas de dérives constatées sur les projets précédemment réalisés dans notre pays ?

Je vous remercie monsieur le Président.

### **Le Président**

Merci cher collègue.

L'honorable ZOUNGRANA Daniel a la parole.

### **M. Daniel ZOUNGRANA (GP/FDS)**

Merci Excellence.

J'avais juste deux petites questions : la première concerne les plaques solaires. Je ne sais pas pourquoi c'est maintenant que le gouvernement fait recours à l'utilisation des plaques solaires. Est-ce que cela était méconnu ou bien actuellement c'est plus avantageux ou bien, c'est parce qu'on fait face à de sérieux problèmes énergétiques ?

La deuxième question, il y a des sociétés minières qui produisent de l'énergie. Cela veut dire qu'elles sont autonomes. Est-ce qu'il existe un partenariat entre le gouvernement et ces sociétés minières quant à la gestion de leur surplus énergétique ?

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci cher collègue.

L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA a la parole.

**Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GP/PDCE)**

Merci bien Excellence.

Pour le dossier n°084, j'ai trois préoccupations.

La première est en lien avec les résultats attendus. Il est mentionné 500 000 bénéficiaires qui seront formés à l'éducation financière. Ma question, est-ce qu'on peut connaître le contenu de ce module de cette formation ?

J'aimerais également savoir : quelle est la stratégie de communication que le gouvernement compte utiliser pour informer les bénéficiaires des activités à mener dans ce contexte d'insécurité ?

Enfin, toujours le dossier n°084, à la question n°14, le gouvernement a donné la liste des institutions financières sélectionnées par le FONAFI. À observer cette liste de près, nous remarquons que le FAARF (le fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes) qui est spécialisé dans le financement des femmes et dont la qualité de la gouvernance financière n'est plus à démontrer, ne figure pas parmi les institutions financières qui ont été sélectionnées.

Je voudrais savoir : quelles sont les raisons qui expliquent l'absence du FAARF ?

Concernant le dossier n°087, ma question est en lien avec la réponse à la question n°16, l'énergie solaire. Répondant à cette question, le gouvernement a affirmé qu'il soutenait l'énergie solaire et c'est pour cela que l'ANEERE avait été créée.

J'aimerais avoir plus d'informations sur les missions de l'ANEERE. Également avoir certaines données concernant l'exonération des différentes taxes sur le matériel solaire mentionné dans votre réponse parce que jusqu'à présent, la population crie sur les coûts élevés de l'énergie solaire. Vous parlez d'exonération des différentes taxes, si on peut avoir des données chiffrées concernant ces exonérations et concernant également le soutien du gouvernement à l'énergie solaire.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci chère collègue.

L'honorable Abdoulaye SAWADOGO a la parole.

**M. Abdoulaye SAWADOGO (GP/PDCE)**

Merci Excellence Monsieur le Président pour la parole.

A la suite de mes prédécesseurs, je remercie également la Commission pour les efforts fournis.

Ma question porte sur le dossier n°084. Au niveau des bénéficiaires du projet, on a dit que « les principaux bénéficiaires des ressources du FONAFI sont les résidents des zones rurales et urbaines défavorisées en particulier, les femmes des zones rurales et périurbaines à revenu primaire faible ou inexistant, les groupements ainsi de suite... »

A ce niveau, je voudrais savoir : une personne individuellement peut bénéficier de ce crédit ?

Je reste sur le même point pour faire une corrélation avec la question n°11 qui était de savoir si le gouvernement dispose d'un mécanisme pour permettre un recouvrement optimum des prêts consentis aux PDI qui sont amenés un jour à rejoindre leur localité d'origine parce qu'au niveau des bénéficiaires, il n'a pas été listé de façon expresse, le terme PDI. Pour éviter que les PDI soient écartées sur des interprétations, s'ils sont bénéficiaires, est-ce qu'il n'y a pas lieu de mettre le terme PDI expressément au niveau de la liste des bénéficiaires.

Au niveau de la question n°12, comparativement à cette question, je voudrais savoir les critères qui caractérisent une personne à revenu primaire et inexistant ?

Dans la réponse de la question n°12, il a été dit, excusez-moi, monsieur le Président, que « le public cible visé concerne les porteurs des projets productifs et rentables : des femmes et des jeunes actifs ou potentiellement actifs ». Est-ce que les personnes à revenu primaire faible, inexistant sont prises en compte dans ces réponses ? Dans la même liste, ce sont les micros projets et les petites entreprises qui sont cités.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci cher collègue.

L'honorable Aboubacar KABRE a la parole.

**M. Aboubacar KABRE (GP/PDCE)**

Merci Excellence pour la parole.

J'ai une question qui est relative à la gestion des déchets pour ce qui concerne le dossier n°087. Je voudrais savoir pour ce qui concerne la gestion des déchets notamment, est-ce qu'il est prévu de collecter des déchets produits par le projet sur place et les envoyer au niveau du centre d'enfouissement technique de Ouagadougou, où il est prévu la construction d'un centre d'enfouissement sur le site du projet ?

Je vous remercie Excellence.

### **Le Président**

Merci cher collègue.  
Enfin, l'honorable Dafidi David LOMPO.

### **M. Dafidi David LOMPO (GP/PDCE)**

Merci Excellence.

Félicitations à la COMFIB et au gouvernement pour le travail.

Ma question porte sur le déficit que notre nationale de l'électricité accuse et surtout les dispositions qui sont faites pour combler. Il y a eu entre temps, des dispositions légales qui avaient été prises pour que des ménages privés en surproduction puissent revendre leur production à la SONABEL.

Qu'en est-il exactement de cette disposition ? Est-ce qu'elle est effective ? Est-ce qu'aujourd'hui un ménage qui produit l'électricité surtout solaire pourrait rétrocéder son trop plein à la SONABEL et dans quelle condition ?

Voilà la substance de ma question.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le Premier Vice-président.

Nous sommes au terme des interventions, je passe la parole à la Commission des finances et du budget (COMFIB) pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. NOMBO Moussa***Président de la COMFIB*

Merci bien Excellence.

Je crois que la plupart des questions ont été adressées au gouvernement. La commission n'a pas d'observation ou de questions précises adressées à elle.

Merci.

**Le Président**

Merci monsieur le Président.

A présent, je donne la parole aux membres du gouvernement dans l'ordre de discussion des dossiers pour répondre aux questions des députés.

Je précise que chaque membre de gouvernement porteur de dossier a noté les questions des députés concernant son dossier.

Madame la Ministre déléguée, porteur du dossier n°084, vous avez la parole.

**Mme Fatoumata BAKO/TRAORE***Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective, chargée du Budget*

Bonjour Excellence monsieur le Président ;

Bonjour chers honorables ;

Bonjour aux administrateurs parlementaires ;

Chers amis de la presse.

Merci encore de nous recevoir aujourd'hui pour nous accompagner par rapport à des dossiers qui vont permettre, nous le pensons, si vous donnez votre quitus, de pouvoir améliorer les conditions de vie de la population du Burkina Faso.

Par rapport aux questions qui ont été posées sur le dossier n°084, on a reçu des préoccupations concernant trois honorables députés dont nous allons apporter des éléments d'éclaircissement.

Pour ce qui est du financement des bénéficiaires organisées en coopérative ou en association, je pense que cela recoupe également la réponse de l'honorable SAWADOGO Abdoulaye qui s'inquiétait de savoir si

les individus pouvaient également bénéficier de financement par rapport au PPFIB. La réponse est oui. En plus des associations, des coopératives, des individus peuvent bénéficier du fonds PPFIB.

Le modèle de financement, les fonds rétrocédés aux prestataires de service financier décentralisé, est-ce qu'on touchera effectivement la cible ? Là également, on peut répondre par l'affirmative parce qu'on pense qu'il y a deux volets en fait. Non seulement cela nous permettra de toucher effectivement la cible mais également cela nous permettra de renforcer les capacités des services financiers décentralisés.

Ces derniers temps vous l'aurez constaté, on a eu beaucoup d'insuffisances constatées au niveau de ces structures et donc le fait de passer par elles nous permet non seulement de les renforcer mais également pouvoir s'assurer qu'on atteigne effectivement la cible. Et pour cela, il y a des conventions qui ont été signés entre la FONAFI et les prestataires de service financier décentralisés. Comme on l'avait relevé au niveau des éléments de risques, elles ont obligation de pouvoir toucher effectivement les cibles qui sont visés dans le projet notamment les personnes vulnérables, les personnes qui n'ont pas accès au service financier décentralisé par rapport à d'autres guichets conventionnels qu'on connaît. C'est pour cela qu'on leur a fait certaines facilités même en termes de renforcement de capacités.

Lorsqu'on prend la composante renforcement de capacité du projet, il y a une ligne qui permettra de renforcer les capacités en dotation, renforcement de capacités techniques mais aussi en matériel. On se dit que normalement, à l'échéance on devait pouvoir toucher effectivement les cibles. Si tu ne respectes pas la convention que toi-même tu as eu à signer, tu viens au niveau du projet en connaissant les tenants et les aboutissants.

Par ailleurs en plus de cette convention, il y a un suivi qui sera mené par la FONAFI. Un suivi assez rigoureux, on l'a aussi repris dans les demandes de réponses qui permettront d'appréhender très rapidement en cas d'insuffisance et pouvoir apporter des éléments correctifs.

On pense que tous ces éléments permettront de minimiser en tout cas tout ce qui pourrait avoir comme dérives. On ne peut pas dire qu'il n'y aura pas de dérives d'autant plus qu'on l'a relevé dans les éléments de risques. Mais on prend déjà les dispositions, il y a eu des mesures de médiation qui ont été proposées dans les éléments de réponse, pour tenir compte de ces dérives.

Cinq cent mille, en termes de résultats attendus, il est prévu la formation de 500 000 bénéficiaires au moins. Les modules qui seront

dispensés à cette occasion sont : le module en éducation financière, la budgétisation, l'épargne et le prêt, le module stratégie de communication élaboré et de mise en œuvre qui sera donc préparé par le FONAFI. C'est en outre deux modules qui seront dispensés en termes de formation. Voilà, ce sont entre autres les deux modules que je donne à titre d'exemple.

La stratégie d'information dans cette situation d'insécurité : effectivement, c'est un peu difficile mais quand même on a toujours des éléments à ce niveau. Il y a les canaux d'informations qu'on connaît, ceux conventionnels notamment les radios, la télévision et aussi les campagnes de sensibilisation et d'information. Également, je me dis qu'il n'y a pas vraiment d'inquiétude.

Dans les zones qui sont déjà sécurisées parce qu'une zone à fort défi sécuritaire, ce serait un peu actuellement difficile de pouvoir la couvrir. Mais pour les zones où l'accès est quand même libre actuellement, je pense qu'on peut utiliser et on le fera à travers des canaux d'information que nous connaissons déjà.

Pourquoi est-ce qu'on n'a pas sélectionné le FAARF alors qu'on sait que le FAARF a déjà de bons résultats ? Oui c'est vrai, le FAARF, c'est un fonds qui mène à peu près les mêmes activités que le FONAFIB. Du reste, le FAARF est déjà un partenaire privilégié du FONAFI. Mais dans le cadre de ce projet spécifique de PPFIB, le FAARF n'a pas été sélectionné. Peut-être c'est au vu du public cible qu'on ne l'a pas sélectionné. Sinon le FAARF est un partenaire privilégié du FONAFIB. Seulement dans le cadre de ce projet, il n'a pas été sélectionné.

Les inquiétudes de l'honorable SAWADOGO Abdoulaye, comme je le disais, le projet est également destiné à des individus des zones urbaines, périurbaines défavorisées. Là également, on peut confirmer.

Oui, les PDI sont effectivement bénéficiaires, je pense qu'on l'a dit dans les éléments de réponse. Les PDI sont vraiment bénéficiaires parce qu'il n'y a pas de personnes plus vulnérables qu'elles aujourd'hui. On ne peut pas les laisser de côté à ce stade. Elles sont bénéficiaires, s'il y a lieu, on pourra hausser la partie mais on prendra cela en charge lorsqu'on mènera les activités sur le terrain. Sinon elles sont effectivement bénéficiaires.

Je pense avoir fait le tour des questions.

Excellence Monsieur le Président, merci.

## **Le Président**

Je vous remercie madame la ministre déléguée.

Monsieur le Ministre porteur du dossier n°087, vous avez la parole.

### **M. Yacouba ZABRE GOUBA**

*Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières*

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée ;

Honorables députés ;

Bonjour à tous.

Il y a quatre honorables députés qui ont posé un certain nombre de préoccupations en lien avec le dossier n°087, je m'en vais vous donner quelques éléments de réponse.

Sur la question des plaques solaires, il faut dire que déjà un certain nombre de projets ont commencé à être mis en œuvre à partir de 2019. Ce n'est pas à travers ce projet que le gouvernement a démarré sa politique en matière de mise en place des champs solaires. On a parlé tantôt de ZINA, de Kôdeni, de Nagréongo, ce sont des projets qui ont été actés par le gouvernement au cours de l'année 2019. Le processus était déjà en cours et celui de Donsin sera mise en œuvre et sera poursuivi à travers tout projet. On a parlé tantôt de Nobéré, 150 MW, on a parlé également de Kaya qui est de 300 MW. Mais en plus, il y a également l'extension de Kôdeni qui est également en cours et qui démarrera très prochainement. C'est dire que le gouvernement prend cette politique de mise en place des centrales solaires dans une politique assez plus globale.

Il faut dire également qu'actuellement, nous avons une politique qui est clairement affirmée parce que nous avons à ce jour, 156 MWc qui sont installés et bientôt avec les projets qui sont en cours, on pourra mettre en marche, un peu plus de 77 MW dans les jours à venir.

Relativement à la question sur l'ANEERE, il faut dire que l'ANEERE a été mise en place déjà pour accompagner le gouvernement dans sa politique en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité. Qui parle d'efficacité prend nécessairement en compte, l'utilisation de l'énergie. Que ce soit dans les services, que ce soit également dans les ménages.

Si on a de l'énergie en abondance et qu'on n'a pas les pratiques tendant à bien les utiliser, on peut avoir certainement un déficit énergétique. L'ANEERE a pour mission essentiel, de prendre à bras le corps cette question

de promotion de l'énergie renouvelable, mais également prendre en compte la question de la sensibilisation sur les bonnes pratiques en matière de l'utilisation de l'énergie.

Il y a une loi de 2017, je veux parler de la loi 014 qui avait déjà jeté les bases pour qu'on aille vers les textes d'application pour la promotion de l'énergie verte ou renouvelable. Les textes sont déjà en cours, nous avons des décrets qui ont été adoptés avec quelque peu des insuffisances, nous sommes en train de les relire pour favoriser l'autoproduction notamment la production en matière d'énergie solaire. Très bientôt, ces textes seront finalisés et portés devant le gouvernement pour être adoptés.

Il y a également comme je l'ai dit, un certain nombre de grands producteurs et consommateurs qui produisent de l'énergie mais qui sont insuffisamment valorisés.

Quand vous prenez ESSAKANE, c'est un peu plus de 50 MW qui sont utilisés mais le surplus n'est pas encore injecté dans notre réseau. Il s'agira à terme de pouvoir mettre l'ensemble des textes pour favoriser l'autoproduction pour accompagner notre production nationale.

Relativement à la question sur la gestion des déchets par les centres d'enfouissement, il faut dire que les déchets qui seront générés dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet seront convoyés au centre d'enfouissement technique.

Nous avons également en projet la mise en place d'une centrale du BIOMAS à Ouagadougou ici et qui pourra à terme injecter dans notre circuit un peu plus de 50 MW. Les études de faisabilités sont déjà effectuées, il s'agira par la suite de rechercher des potentiels investisseurs pour pouvoir mettre en œuvre ces projets.

Pour la question de déficit, nous avons aujourd'hui une offre globale de 594 MW. Si on prend en compte la production interne mais également l'importation. La production, elle est assez fluctuante et dépend nécessairement des besoins sur une période donnée. C'est une offre un peu précaire parce que quand on évalue, on peut avoir aujourd'hui une demande de 590 MW. C'est comme si on avait un surplus de 4 MW qui en réalité, est très fluctuante.

Nous avons à peu près 58% d'offre énergétique importé de nos pays. Comme on l'a dit tantôt importé principalement du Ghana mais également de la Côte d'Ivoire.

Le déficit se ressent lorsque nous avons des problèmes avec ces pays voisins. C'est ce qui a été le cas dernièrement mais nous sommes en train de travailler d'abord, sur un schéma à l'interne à très court terme. Quand on a fait un diagnostic global, on s'est retrouvé avec des puissances indisponibles non utilisées d'un peu plus de 110 MW à l'interne. Nous avons décidé d'avoir un plan d'action à très court terme qui permettra de pouvoir récupérer ces puissances installées mais non utilisées essentiellement liés à un certain nombre de défauts ou de pannes sur les centrales thermique déjà installées.

Vous avez dû constater lorsque la crise est survenue le 26 mars 2024, nous avons en ce temps une production interne de 137 MW et une importation provenant du Ghana, de la Côte d'Ivoire, en plus des centrales solaires qui étaient installées.

La réduction drastique de l'importation provenant du Ghana a fortement influé sur notre capacité à prendre en charge la demande interne. Le plan d'action a permis très rapidement à partir du 02 avril 2024, d'aller vers des reprises d'un certain nombre de centrales.

Aujourd'hui, nous ne sommes plus à 137 MW de production thermique mais un peu plus de cela. Nous avons un peu moins de 150 MW en termes de production thermique interne. Cela veut dire qu'on a pu reprendre en fait la mise en service d'un certain nombre de centrales.

Cela se poursuivra de façon régulière pour qu'on puisse reprendre l'ensemble des centrales que ce soit au niveau de Ouagadougou ou de Bobo-Dioulasso et contribuer à terme à soit réduire comme on l'a dit, notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Les surplus pourront être revendus s'il y a eu, mais effectivement il faudrait parfaire les textes. Il y a deux textes majeurs qui existent, ce sont des décrets mais avec un certain nombre d'insuffisances. Quand vous regardez ces textes, cela avait été élaboré dans le sens de pouvoir protéger un peu notre Société nationale d'électricité, si bien que cela ne favorise pas l'autoproduction des différentes structures.

Nous sommes en train de travailler dessus parce que nous devons pouvoir encourager les producteurs et à pouvoir injecter par la suite le surplus au niveau du réseau d'interconnexion.

Voilà, Excellence, je pense avoir effectivement fait le tour.

Les textes sur les exonérations sont donc en cours et très prochainement, on pourra les adopter et de les mettre en œuvre. Merci.

**Le Président**

Merci monsieur le ministre, je remercie le gouvernement.

Le débat général unique est clos.

J'appelle à présent en discussion, les articles des projets de loi, objets des dossiers n°084 et n°087.

**Dossier n°084.** Je passe la parole à la commission.

**Intitulé du projet de loi.** Y'a-t-il des observations ?

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur COMFIB pour le dossier n°084*

Oui, Excellence, l'intitulé a été modifié et du reste, c'est mentionné en note de bas de page.

**Le Président**

Merci.

**Les visas.** Y'a-t-il des observations ?

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur COMFIB pour le dossier n°084*

Oui, Excellence, il y a un quatrième visa qui est inséré, il est en gras et mentionné en note de bas de page également.

**Le Président**

Merci.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votant.

**M. K. Evariste ZONGO**

*Premier Secrétaire parlementaire*

Merci Excellence.

Nous avons 67 votants.

**Le Président**

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

**Article 1.** La commission a la parole pour les éventuels amendements.

**M. Daaga NASSOURI***Rapporteur COMFIB pour le dossier n°084*

L'article 1 est amendé. L'amendement est en gras et mentionné en note de bas de page.

**Le Président**

Merci. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

**Article 2.** La commission a la parole pour les éventuels amendements.

**M. Daaga NASSOURI***Rapporteur COMFIB pour le dossier n°084*

Excellence l'article 2 est amendé. L'amendement est en gras et mentionné en note de bas de page.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°084.

**Contre : 00**

**Abstention: 00**

**Pour : 67**

***L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)***

**Dossier n°087.** Je passe la parole à la commission.

**Intitulé du projet de loi.** Y'a-t-il des observations ?

**M. Daaga NASSOURI***Rapporteur COMFIB pour le dossier n°087*

Oui, Excellence.

Le titre du projet a subi des amendements qui sont en gras et mentionné en note de bas de page.

**Le Président**

Merci.

**Les visas.** Y'a-t-il des observations ?

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur COMFIB pour le dossier n°087*

Oui, Excellence. Il y a l'insertion d'un nouveau visa en gras et mentionné en note de bas de page.

**Le Président**

Merci.

**Article 1.** La commission a la parole pour les éventuels amendements.

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur COMFIB pour le dossier n°087*

Oui, Excellence.

L'article 1 est amendé. L'amendement est en gras et mentionné en note de bas de page.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 1 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

**Article 2.** La commission a la parole.

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur COMFIB pour le dossier n°087*

L'amendement est en gras et mentionné en note de bas de page.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°087.

**Contre : 00**

**Abstention: 00**

**Pour : 67**

***L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)***

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance de ce matin est épuisé. Mais avant de lever la séance, je voudrais remercier la commission des finances et du budget pour le travail abattu ainsi que les commissions saisies pour avis.

Je voudrais féliciter aussi le gouvernement et surtout relever par rapport au dossier n°084, l'approche qui me semble être une bonne approche. Il s'agit pour le gouvernement de financer les populations à faible revenu, pas directement mais en passant par des coopératives et je pense que c'est une très bonne approche. Psychologiquement, lorsque nos populations reçoivent directement un financement du gouvernement, très souvent les remboursements ne suivent pas.

Mais là, on passe par des structures privées qui elles sont spécialisées dans la microfinance et je pense que c'est une très bonne approche. Il reste maintenant au gouvernement de s'assurer qu'effectivement les montants iront et atteindront la cible. C'est-à-dire, ces populations à faible revenu qui se retrouvent dans des zones à fort défis sécuritaire et prendre en compte, la question de l'inclusion financière.

Sur le dossier n°087, je voudrais féliciter le ministère en charge de l'énergie. On a vu l'amélioration progressive par rapport à la question énergétique. Et je voudrais relever qu'on parle de souveraineté, il n'y a pas de souveraineté sans souveraineté énergétique. Je voudrais vous encourager pour cela. Et l'offensive du point de vue de l'industrialisation crée çà et là des industries. S'il n'y a pas d'énergie, il n'y a pas de possibilité de mettre en place des unités de transformation. Et comme on dit dans nos langues, « *celui qui est couché sur la natte d'autrui est couché à terre* ».

Travaillons de telle sorte qu'à court terme, nous soyons autosuffisants d'un point de vue énergétique. Que l'effort que vous avez commencé déjà, que cet effort soit poursuivi afin qu'à terme, nous puissions produire au niveau local, nous puissions répondre véritablement aux besoins de nos populations en terme énergétique.

Recevez toutes nos félicitations pour les efforts déjà consentis et nos encouragements pour poursuivre ces efforts afin que nous puissions atteindre la souveraineté énergétique.

L'ordre du jour de notre séance de ce matin est épuisé. La prochaine séance plénière aura lieu le samedi 20 avril 2024 à 09 heures.

Comme vous le savez, l'Assemblée législative de transition est en session permanente, chez nous, il n'y a pas de jour de repos. **-Des murmures-** On aura peut-être même des plénières les dimanches !

Cette séance plénière sera consacrée à l'examen du projet de loi portant réglementation de la commande publique, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée. **(Coup du maillet).**

**-Il est 11 heures 21 minutes-**

***Ainsi fait et délibéré en séance publique,  
à Ouagadougou, le 16 avril 2024.***

